

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Gendarmerie de l'armement

**Décision n° 2572 du 20 décembre 2017 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie
du cadre général de la gendarmerie de l'armement**

NOR : INTJ1727268S

Le commandant de la gendarmerie de l'armement,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 2398 du 1^{er} décembre 2017 (NOR : INTJ1727084S),

Décide:

Article 1^{er}

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1^{er} janvier 2018 :

Darrenougué Nicolas NIGEND : 223 750 NLS : 8 073 658

Article 2

Le maréchal des logis-chef dont le nom suit est promu au grade d'adjudant le 1^{er} janvier 2018 :

Haurogné Gildas NIGEND : 161 753 NLS : 8 018 744

Article 3

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} janvier 2018 :

Brun Élodie NIGEND : 229 219 NLS : 8 084 751

Biancale Philipp NIGEND : 338 964 NLS : 8 108 142

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 20 décembre 2017.

*Le colonel, commandant
la gendarmerie de l'armement,
D. RÉMOND*